

## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du jeudi 19 novembre 2015 à 20 heures

L'AN DEUX MIL QUINZE le DIX-NEUF NOVEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;  
Mesdames BAILLY Aline, RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoint**,  
Mesdames HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, MARTINEAU Anita, PICOULEAU Christelle, ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, MARAIS Bruno, MARIE Philippe et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

**Absents excusés** : Monsieur LEROY Patrick donne procuration à Monsieur ANNE Régis  
Monsieur FORET Christophe

**Secrétaire de séance** : Monsieur MARIE Philippe

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015.

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle l'information donnée lors de la séance du 08 octobre 2015 concernant la fermeture du bureau de poste en avril 2016.

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance pris connaissance du courrier de Madame VANNIER reprenant les produits et services proposés par une agence postale communale.

Monsieur le Maire précise que le projet est déjà en cours. Il tient à ce qu'il n'y ait pas de rupture du service, ou le moins longtemps possible. Il faut donc aller très vite.

L'agence postale sera attenante à l'accueil de la mairie en prenant une partie de la salle Arts Plastiques de l'école. Le Directeur de l'école et l'inspecteur d'académie ont d'ores et déjà été informés et ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur différents points afin que la procédure se poursuive pour permettre une réalisation des travaux dès février 2016.

Monsieur LEGUET rappelle quelques points :

- versement d'une indemnité compensatrice de 1 000 par mois,
- versement d'une indemnité exceptionnelle d'installation de 3 000 €,

- possibilité d'une subvention pour participer aux travaux d'aménagement,
- pérennité de l'engagement de La Poste en signant une convention d'une durée de 9 ans renouvelable 1 fois.

Le conseil municipal, après délibération et vote, 17 pour et 1 abstention (N. MOURIER),

- se prononce pour l'évolution du bureau de poste d'Aubigné-Racan en agence postale communale,
- autorise le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale,
- sollicite une subvention au taux le plus élevé possible au titre du Fonds postal de péréquation territoriale pour participer aux travaux d'aménagement.

Monsieur MOURIER explique son abstention par la volonté de contester la fermeture du bureau de poste. Monsieur le Maire précise qu'à la demande du conseil municipal en date du 08 octobre, il a envoyé un courrier de contestation contre la fermeture du bureau de poste à Madame VANNIER et en donne lecture. Néanmoins la fermeture étant programmée, Monsieur LEGUET précise qu'il ne faut pas perdre de temps.

## **AVIS SUR LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Vu le courrier de Madame la Préfète sollicitant l'avis des conseils municipaux sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présentant le nouveau paysage des intercommunalités du département,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'à l'issue de la mise en œuvre de ce projet, le paysage des intercommunalités en Sarthe pourrait se composer de :

- o 15 communautés de communes,
- o 1 communauté urbaine Le Mans Métropole, et
- o 6 communes du département relèveraient du territoire de la communauté urbaine d'Alençon.

La communauté de communes Aune et Loir se rapprocherait des communautés de communes du Bassin Ludois et du canton de Pontvallain en partie.

Le conseil municipal, après délibération, et vote, 17 pour et 1 abstention (N. MOURIER), émet un avis favorable sur le regroupement des communautés de communes Aune et Loir, Bassin Ludois et Canton de Pontvallain tout en souhaitant que ce dernier soit intégré dans son intégralité.

## **PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE TÉLÉPHONE - ER 006415 – LA FAGAUDIÈRE**

Par délibération en date du 03 septembre 2015, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le programme Sécurisation du réseau électrique réalisé par le département.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 4 000.00 € HT.

Conformément à la décision du Conseil départemental en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70 % du coût HT soit 2 800.00 € net pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70 % par la commune et à 30 % par le Département. Cette prestation est estimée par Orange à 3 800.00 € HT.

La mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du département qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé et voté, 16 pour, 2 contre (Y. LEHOUX et B. LEDUC), le conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit 2 800.00 € net pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires sur le budget de la commune,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Monsieur LEDUC précise son vote car France Telecom n'a jamais entretenu, ni ses lignes, ni ses poteaux. Il s'oppose donc à ce que cette charge revienne à la commune.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont nécessaires et évitera que des administrés se retrouvent coupés de téléphone lors de mauvaises conditions climatiques ou lorsque les poteaux cèdent.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PARTENAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LE FOOTBALL**

Monsieur Patrick CORVAISIER Architecte, maître d'œuvre retenu pour la construction des vestiaires du football a réalisé une notice descriptive estimative prévisionnelle.

Le montant des travaux s'élèverait à environ 194 000.00 € HT, frais de maîtrise d'œuvre et honoraires divers inclus.

Le conseil municipal sollicite une subvention au taux le plus élevé possible :

- à Monsieur Louis-Jean DE NICOLAY, Sénateur-Maire au titre de sa réserve parlementaire,
- à Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Député-Maire au titre de sa réserve parlementaire,
- à Monsieur le Président du district de football de la Sarthe.

### **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009 a introduit la possibilité d'avancement de grade, sans examen professionnel, ni concours, pour les agents ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon et comptant 10 ans de services effectifs dans le 1<sup>er</sup> grade.

En 2016, une agent du service technique, actuellement à temps non complet (32.45/35<sup>ème</sup>) peut être nommée au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe grâce à cette possibilité.

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, autorise l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32.45/35<sup>ème</sup>).

Le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe actuellement occupé par l'agent bénéficiant de cet avancement est supprimé.

### **OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009 a introduit la possibilité d'avancement de grade, sans examen professionnel, ni concours, pour les agents ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon et comptant 10 ans de services effectifs dans le 1<sup>er</sup> grade.

En 2016, une agent du service animation, actuellement à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) peut être nommée au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe grâce à cette possibilité.

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, autorise l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>).

Le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe actuellement occupé par l'agent bénéficiant de cet avancement est supprimé.

## **AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT**

Une agent du service technique sollicite de travailler à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Son poste étant créé à temps complet, l'accord est soumis à l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise que l'agent travaille à temps partiel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 à raison de 80 %.

## **REMISE GRACIEUSE FACTURE ASSAINISSEMENT**

Pour faire suite au décès d'un abonné, une facture d'arrêt de compte a été émise.

Malheureusement, aucune succession n'a été ouverte et l'abonné, bénéficiaire du RSA, n'est pas solvable. Sa famille a donc demandé une remise gracieuse de la facture d'assainissement d'un montant de 57.24 €.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat d'eau de Mayet a délibéré pour une remise gracieuse de la facture d'eau potable.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, accorde une remise gracieuse de la facture.

## **INFORMATION SUR L'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX RUE DES CHAUSSÉES**

Rappel : Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants des marchés mais doit en informer le conseil municipal.

Les travaux d'aménagement de voirie et d'évacuation des eaux pluviales de la rue des Chaussées et abords sont terminés.

Des adaptations liées aux contraintes du site, des demandes de la commune et des optimisations diverses ont fait l'objet d'un avenant.

Montant initial du marché :

- Tranche ferme = 249 428.58 € HT
- Tranche conditionnelle = 120 395.12 € HT
- Option n°1 = 3 614.41 € HT
- Option n°2 = 12 273.19 € HT

soit un total de 385 711.30 € HT.

- Plus-value Tranche ferme = 16 435.07 € HT
- Plus-value Tranche conditionnelle = 999.11 € HT
- Plus-value Option n°1 = 1 632.09 € HT
- Moins-value Option n°2 = 8 208.30 € HT

Soit un total de plus-value de 10 857.98 € HT, représentant 2.81 % du marché initial.

## **TABLEAU DES PERMANENCES AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES**

	<b><u>6 décembre 2015</u></b>	<b><u>13 décembre 2015</u></b>
<b><i>8 h 00 – 10 h 30</i></b>	P. LEGUET B. LEDUC Y. LEHOUX M. ROINEAU	P. LEGUET B. LEDUC Y. LEHOUX M. ROINEAU
<b><i>10 h 30 – 13 h 00</i></b>	B. RENAUD N. MOURIER C. PICOULEAU L. ROCHETEAU	B. RENAUD L. ROCHETEAU C. FORET A. MARTINEAU
<b><i>13 h 00 – 15 h 30</i></b>	F. TYLKOWSKI P. LEROY B. MARAIS A. MARTINEAU	F. TYLKOWSKI J. HUBERT P. LEROY B. MARAIS
<b><i>15 h 30 – 18 h 00</i></b>	J. VENTROUX A. BAILLY J. HUBERT C. LOVAT	R. ANNE A. BAILLY J. VENTROUX C. LOVAT

## **COMPTE-RENDU DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR**

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal des réunions du bureau de la Communauté de Communes Aune et Loir du 06 octobre 2015 et du 27 octobre 2015.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

### **DIVERS**

- Monsieur MARIE Philippe demande à intégrer la commission « Finances ». Avis favorable du conseil municipal.
- Monsieur LEGUET informe le conseil municipal du projet envisagé pour la caserne des pompiers d'Aubigné.  
Le souhait est de mettre ce local à la disposition du club de boxe qui compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents et pour qui le local au gymnase devient trop petit.  
Profitant d'une visite du Lieutenant GERVASI du SDIS de la Sarthe, Monsieur le Maire a présenté le projet d'installation d'une association sportive et sollicité son avis. Un avis favorable est émis mais quelques aménagements sont indispensables avant la mise à disposition ; des travaux plus importants seront engagés dans les années à venir.
- Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'arrêter une date pour visiter le bâtiment d'accueil, d'animation et de loisirs pour personnes âgées maintenant que le mobilier a été installé : samedi 19 décembre à 10 h sur place.

- Monsieur le Maire fait part de l'invitation de l'École Intercommunale d'Enseignement Artistique Aune et Loir et Pontvallain pour le ciné-concert du vendredi 27 novembre 2015 à 20 h 30 à la salle des fêtes d'Aubigné-Racan.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame MEUNIER qui sollicite le conseil municipal afin de savoir si certains conseillers auraient des informations sur les propriétaires de la placette face à leur commerce. En effet, des travaux d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont à l'étude et vont empiéter sur cette placette dont ils n'ont aucune information sur les propriétaires.  
Monsieur LEGUET précise que le dossier a également été transmis à Maître Gaisne afin qu'elle effectue des recherches généalogiques.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame DUFLOS qui remercie vivement l'équipe municipale de l'intervention auprès de ses voisins afin qu'ils nettoient leur terrain laissé à l'abandon.
- Question de Monsieur LEDUC :
  - o Inquiétude des habitants quant au nombre de plus en plus faible de commerçants lors du marché du samedi matin.  
Monsieur le Maire a bien conscience du problème qui n'est pas nouveau et date depuis quelques années.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 16 décembre 2015** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 35.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Philippe MARIE